

Séance du 1^{er} juin 2017

L' an deux mil dix sept le 1er Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de SENILLÉ SAINT SAUVEUR dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Gérard PEROCHON, Maire

Présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, FAVARD Marylène, FONTAINE Isabelle, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, REGNOULT Stéphanie, SUSSET Catherine, TRANCHAND Nathalie, MM : BARON Christian, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, JACQUEMIN Michel, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RENAULT Jean-Pierre, RIVEREAU Dimitri

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VIOLLEAU Sophie à Mme TRANCHAND Nathalie, MM : HENNEQUIN Jean-Claude à M. MARTIN Dominique, PROUST Alain à M. JACQUEMIN Michel

Excusé(s) : M. LEFORT Alain

Convocation du 23 Mai 2017

Secrétaire de séance : M. ETIENNE Jean-Claude

➤ INTERVENTION

Quentin CAVARD (Etudiant en 2^{ème} année de DUT Techniques de Commercialisation), stagiaire à la Mairie de SENILLÉ SAINT SAUVEUR a fait une présentation de l'enquête qu'il a réalisé auprès des administrés concernant le devenir du café-restaurant.

➤ DELIBERATION APPLIQUANT AU DOCUMENT D'URBANISME EN COURS D'ELABORATION L'ENSEMBLE DES ARTICLES R.151-1 à R.151-55 DU CODE DE L'URBANISME DANS LEUR REDACTION EN VIGUEUR A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

CONSIDERANT, que le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme offre la possibilité pour le Conseil Municipal d'appliquer au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016. Pour bénéficier de ce nouveau contenu réglementaire, le décret invite le Conseil Municipal à prendre une délibération expresse intervenant au plus tard lorsque le projet est arrêté. (Considérant de droit).

Le Maire souligne l'intérêt pour la Commune d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 relatif au contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme. En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'Urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet du territoire, la règle et sa justification. Ces articles, transposés au sein du Plan Local d'Urbanisme offrent des objectifs structurants auxquels doit répondre le document d'urbanisme. (Considérant de fait).

Intégrer cette réforme permet de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales. Il s'agit également de favoriser le cadre de vie des habitants et notamment de bénéficier d'une assise réglementaire confortée.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le Code de l'urbanisme en vigueur et notamment ses articles R. 151-1 à R. 151-55.

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'**APPLIQUER** au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme.

➤ **DELIBERATION CONCERNANT LA FOURNITURE DES REPAS DE CANTINE (1ER SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOUT 2018)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 avril 2017 qui dénonçait le contrat avec l'U.P.C. concernant la livraison des repas à l'école maternelle afin d'étudier les différentes possibilités qui s'offrent à la commune nouvelle.

Il s'avère nécessaire de faire le choix d'un prestataire pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire du RPI Senillé Saint Sauveur et du Centre de Loisirs (période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à bulletin secret en répondant à la question suivante :

Le Conseil Municipal souhaite-t-il lancer un appel d'offres auprès des prestataires privés pour la fourniture de repas des écoles maternelle, élémentaire et du Centre de Loisirs ?

Le résultat du vote est le suivant :

(Nombre de votants : 25)

- Oui : 14 voix
- Non : 11 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la passation de l'appel d'offres concernant la fourniture de repas, le conditionnement et la livraison en liaison froide, pour la restauration scolaire du RPI de Senillé Saint Sauveur et le Centre de Loisirs.

➤ **BULLETTIN MUNICIPAL : VOTE DES TARIFS DES ANNONCEURS 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour participer à la confection du bulletin municipal, il est possible de contacter les artisans et les entreprises pour leur proposer d'y insérer une publicité.

Il demande de fixer le prix de l'annonce publicitaire en fonction du format et du nombre de parution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour 2017 :

	<u>Petit format</u>	<u>Grand format</u>
1 parution :	70 €	140 €
2 parutions :	120 €	240 €
3 parutions :	150 €	300 €

➤ **ACTUALISATION DES TARIFS DES CIMETIERES ET COLUMBARIUMS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une actualisation des tarifs des cimetières et columbariums est à envisager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

- **Concession cinquantenaire du cimetière communal** : 125 € les 2 m² (soit 62,50 € le m²).
250 € les 4 m² (soit 62,50 € le m²).

Taxe ossuaire : gratuit

Taxe caveau provisoire : gratuit

- **Columbarium** :

	<u>50 ans</u>
- case pour 1 urne	150 €
- case pour 2 urnes	200 €
- case pour 3 urnes	250 €
- case pour 4 urnes	300 €

- **Cavurne** :

	<u>50 ans</u>
- 1 urne :	150 €
- 2 urnes :	200 €
- 3 urnes :	250 €
- 4 urnes :	300 €

- **Jardin du souvenir** : dépôt des cendres gratuit.

Les tarifs seront répartis pour 1/3 au budget CCAS et 2/3 au budget communal.

➤ **SECOURS ET DOTS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'un administré pour une demande de remise gracieuse d'une facture de publicité sur le bulletin municipal (suite à une lettre de relance envoyée par la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais). Le montant dû par le redevable est de 120 €.

Il propose au Conseil Municipal d'inscrire cette somme en secours et dots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 120 € à l'article 6713 (secours et dots).

➤ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN ADJOINT TECHNIQUE (POUR LA CANTINE)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat d'engagement à durée déterminée conclu avec l'agent le 1er juillet 2014 sur l'emploi d'adjoint technique pour exercer les fonctions de cantinière, arrive à son terme le 30 juin 2017.

Il rappelle que cet agent est engagé à raison de 20,50/35e sur la base du 8ème échelon du grade d'adjoint technique.

Il propose au Conseil Municipal de signer un nouveau contrat du 1er juillet 2017 au 14 juin 2018 (date de sa retraite effective l'agent ne peut pas aller au-delà de cette date).

Considérant la nécessité de renouveler le contrat d'un agent en Contrat à Durée Déterminée en modifiant ses heures de travail en raison d'un changement dans la réorganisation des services de la cantine.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique, à raison de 20,50 heures hebdomadaires,
et de créer un emploi d'Adjoint Technique, à raison de 13 heures hebdomadaires, compte-tenu de la réorganisation des services de la cantine.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique, de non titulaire à temps non complet à raison de 20,50 heures hebdomadaires
- la création d'un emploi d'Adjoint Technique, de non titulaire à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires, compte-tenu de la réorganisation des services de la cantine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2017,
La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 362 de l'échelle C1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de cet agent pour une durée déterminée du 1er juillet 2017 au 14 juin 2018 non renouvelable à raison de 13/35e au 8ème échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

➤ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat d'engagement à durée déterminée conclu avec l'agent le 1er septembre 2016 sur l'emploi d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien des bâtiments, ainsi que la surveillance des élèves à la cantine et à la garderie et encadrement des élèves et gestion des activités pendant les TAP, arrive à son terme le 31 août 2017.

Il rappelle que cet agent est engagé à raison de 20/35e sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique.

Il propose au Conseil Municipal de signer un nouveau contrat pour 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de cet agent pour une durée déterminée d'un an renouvelable par reconduction expresse à compter du 1er septembre 2017 à raison de 20/35e au 1er échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

➤ SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions communales de l'année 2017 pour les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser des subventions aux associations suivantes :

- ADMR Senillé Saint Sauveur-Cenon/Vienne 1 850 €
- AGYL (Senillé) 500 €
- Aînés Ruraux (Senillé) 300 €

• Club du 3ème Age "Lilas" (Saint Sauveur)	300 €
• Amis du Vieux Senillé	200 €
• Anciens Combattants Senillé	50 €
• Anciens Combattants Saint Sauveur	150 €
• APE 1,2,3 Soleil	200 €
• Arts en Senillé	300 €
• Bio Solidaire	360 €
• Football Club de Senillé Saint Sauveur	1 240 €
• Club Sportif Soja	550 €
• Comité d'Animation (Saint Sauveur)	1 500 €
• Comité des Fêtes (Senillé)	700 €
• La Clé des Chants	100 €
• Sport Détente	80 €
• Tabescrab	30 €
• Vent de la Liberté	50 €
• Saveurs de Senillé Saint Sauveur	100 €
• Association Maladies Mitochondriales	150 €
• Association Croix Rouge	50 €
• Association des Conciliateurs de Justice	30 €
• Association des Loisirs des Enfants de l'Oasis	30 €
• Avenir Cycliste Châtelleraudais	50 €
• Fondation du Patrimoine	120 €
• Ligue contre le Cancer	100 €
• MFR Ingrandes	50 €
• Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire	50 €
• Paralysés de France	50 €
• Prévention routière	50 €
• CSAD-C	200 €

Ces subventions seront à mandater à l'article 6574. Un montant de 23 000 € est inscrit au budget primitif 2017 en prévision de ces versements.

➤ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGUES

• CADRE DE VIE :

Voirie : le programme de travaux est réalisé à 90 % sur le territoire de Saint Sauveur, entre 40 % et 50 % sur le territoire de Senillé (il reste la Rue du Berry : rétrécissement de la voie à partir du stade jusqu'au carrefour de la Rue des Bertinières).

Les travaux pour le mur de soutènement Route de la Justice seront réalisés par la DAEE.

Le marquage au sol est en cours sur le territoire.

Les travaux sont terminés Rue de la Cure et de la Brauderie. Une réunion est à prévoir avec les riverains au sujet d'un point de regroupement des ordures ménagères.

Continuité dans la mise en place de barrières dans les chemins ruraux, de l'habillage bois des plateformes de regroupement des ordures ménagères.

Chemins : le broyage des talus dans les bourgs, des chemins de randonnées et des chemins ruraux est en cours. Le broyage des accotements, talus et fossés sera réalisé entre le 15 juin et le 15 juillet.

Bâtiments :

Senillé : une clôture et un portail coulissant seront installés sur le terrain d'accès à l'école maternelle. L'acquisition de nouveaux jeux d'extérieur est à envisager.

La Ste BODET a été retenue pour réaliser différentes tranches de travaux à l'Eglise St André. La 1^{ère} tranche est estimée à 18 000 € sur l'exercice 2017, et 22 000 € sur 2018. Ce prestataire interviendra sur le territoire pour la maintenance.

Saint Sauveur : le système de chauffage et la chaufferie ont été contrôlés dans le logement du presbytère. Le problème d'évacuation sanitaire a été résolu à l'école primaire.

Stade : l'éclairage du terrain d'honneur a été vérifié par une Société sous-traitante de SOREGIES. La borne de recharge pour voitures électriques a été installée sur le parking par SOREGIES.

City-stade : les pièces modificatives sont actuellement à la galvanisation (le panneau de basket sera remis mi-juin).

Aménagements paysagers :

Senillé : l'aménagement paysager est en cours devant l'EHPAD. Des aménagements sont à prévoir Rue d'Ecotion.

Les travaux sont en cours sur le site du lavoir (modelage terre, allées de circulation, en septembre : semis, pose des jeux). Le mur de soutènement du lavoir est à restaurer.

Un document va être remis aux administrés pour la participation au « Concours des Maisons Fleuries » (le jury passera en juillet et septembre, la cérémonie de remise des prix aura lieu en octobre).

Atelier technique : chaque agent technique aura un portable à sa disposition à compter du 6 juin. L'opérateur est Bouygues, le forfait sera de 9,89 € HT par mois et par portable.

- **COMMUNICATION**

Les articles sont en cours de rédaction. La relecture finale du bulletin est prévue le 13 juin.

- **MANIFESTATIONS** : 30 juin « Dîner Gourmand » après le marché fermier.

- **SCOLAIRE**

La directrice de l'école primaire Mme BAUDON Emilie sera nommée dans une école de Châtellerault à la rentrée.

L'Académie a été informée que le RPI de SENILLÉ SAINT SAUVEUR souhaitait conserver les mêmes rythmes scolaires pour 2017-2018.

Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le 16 juin à 18 H 00 (Saint Sauveur).

Réunion de fin de cycle école le 27 juin à 18 H 30 (Saint Sauveur).

La Commission scolaire se réunira le 28 juin à 18 H 30 (Senillé).

➤ **HEURES VAGABONDES « CONCERT DU 17 AOUT »**

Les demandes de devis pour les fournitures, le matériel et les repas pour les musiciens sont en cours.

Des devis ont été signés avec :

- la Sté Protection Civile de Poitiers concernant le dispositif prévisionnel de secours (mise à disposition de 6 secouristes de 17 H 30 à 00 H 00) 467,00 € TTC.

- la Sté Toilettes & Co pour les toilettes sèches (1 482,48 € TTC).

- la Sté LOCA-SER pour le matériel électrique (2 285,86 € TTC).

Une réunion de sécurisation des concerts est programmée avec la Préfecture le 7 juin 2017 à 18 H 30.

Des fiches bénévoles ont été distribuées aux administrés par le Comité des Fêtes et le Comité d'Animation. Les bénévoles disposeront d'un badge le jour du concert.

Une réunion est fixée avec tous les Présidents des associations le 8 juin à la salle de l'Etoile.

Un article d'information sur le concert paraîtra dans le bulletin municipal de juillet et sur le site internet de la Commune.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

L'adhésion pour l'année 2017 a été renouvelée auprès de F.D.G.E.D.O.N. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne) concernant la lutte contre les frelons asiatiques (120 €).

Le snack-bar « Chez Nana » est ouvert depuis le 1^{er} mai au « Carpodrome des Brandes de Fond Bernard » (territoire de SAINT SAUVEUR).

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 29 juin à 20 H 00
(Mairie de SAINT SAUVEUR)